



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM n°26/055 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Commission
Communale pour l'Accessibilité – Création et actualisation de la composition

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le 18 juin 2026 à 20h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués le 12 juin 2026)

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M. CADIOU Patrick, M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane (jusqu'à 21h44), M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. HAUDRECHY Christophe, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|------------------------------------------|--------------------------------------|
| - M ^{me} GIROUD-COLLET Jennifer | par M. LAMBART Thierry |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles |
| - M. RIBEIRO José | par M. BRAND Stéphane |
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} GOMMÉ Stéphanie |
| - M. CHAMBON Julien | par M ^{me} GONÇALVES Sylvie |
| - M ^{me} GIROUX Dalila | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. MAGA Sylvère | par M ^{me} ODINOT Janick |

SORTIE EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} CHARLOT Floriane à 21h44 (n'a pas pris part aux votes des délibérations n°26/063, n°26/064, n°26/065, n°26/066, n°26/067, n°26/068, n°26/069 et n°26/070).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. CABROL Christophe** a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/055

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Commission Communale pour l'Accessibilité – Création et actualisation de la composition

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-21 et L.2143-3 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 46 ;

Vu la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap ;

Considérant la nécessité de créer la Commission communale pour l'accessibilité ;

Considérant que cette commission est chargée notamment :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- D'établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal,
- De formuler toute proposition utile visant à améliorer la mise en accessibilité du territoire communal,
- De contribuer au suivi des agendas d'accessibilité programmée des établissements recevant du public situé sur le territoire communal et des schémas directeurs d'accessibilité, et
- De participer au recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient d'actualiser la composition de la Commission communale pour l'accessibilité ;

Considérant les avis favorables des commissions municipales n° 1, 3 et 5 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la création de la Commission communale pour l'accessibilité.

Article 2 : **FIXE** à 9 le nombre de représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission communale pour l'accessibilité selon le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus, soit 5 représentants de la

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260618-DCM26-055-DE
Date de réception en préfecture : 23/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le silence de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

liste majoritaire, **2** représentants de la liste Houilles la Ville que j'aime, **1** représentant de la liste Mieux vivre à Houilles, **1** représentant de la liste Oxygène pour Houilles.

Article 3 : **DÉCIDE** À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission communale pour l'accessibilité.

Article 4 : **DÉCLARE** représentants du Conseil municipal au sein de la Commission communale pour l'accessibilité les membres suivants :

| |
|------------------------|
| Céline JUNIUS |
| Margarida DUARTE |
| Jennifer COURTET |
| Charles HÉBERT |
| Estelle BALLY |
| Christophe HAUDRECHY |
| Pierre MIQUEL |
| Monika BELALA |
| Jean-François MOURTOUX |

Article 5 : **CHARGE** Monsieur le Maire de désigner, par arrêté, les autres membres de la Commission communale pour l'accessibilité, composés notamment :

- De représentants des services municipaux;
- D'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- D'associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- De représentants des acteurs économiques ;
- De représentants d'autres usagers de la Ville.

Ces désignations devront respecter les catégories de membres prévues par la réglementation applicable aux commissions pour l'accessibilité.

Article 6 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1

du CGCT ont été accomplies pour

le présent acte.

AR. délivré le : 23/06/2026

Publication effectuée le : 23/06/2026

Exécutoire ce jour : 23/06/2026

Le Maire

Romain BERTRAND